

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-38/2020**

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage : 5 juin 2020

Objet : Exonération des loyers commerciaux du mois de mai 2020.

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : GIROT Dominique

Absents : RAS

Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la période de crise sanitaire liée au COVID-19,

Considérant que durant la période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19, les commerçants avaient interdiction d'ouvrir ce qui a entraîné une absence totale de recettes.

Considérant que pour soutenir l'économie locale, la commune a décidé de ne pas percevoir les loyers commerciaux suivants :

- Au Fournil de Clérieux montant du loyer TTC 610,69€,
- Brillance Elec montant du loyer TTC 739,66€,
- KFA montant du loyer TTC 434,66€,
- FOOD-TRUCK 90€ par trimestre
- MARTEL Dominique 90€ par trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

MODIFIE d'exonérer des loyers commerciaux du mois de mai dans les conditions énoncées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 15/06/2020

ID : 026-212600969-20200611-D38_2020-DE

PRECISE que la présente délibération sera transmise à le Trésorerie de Romans
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juin 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

